482D_2272_S26

Commune de Meudorf Lieu-dit Rue Joseph-Guerber Section 28

Document d'arpentage No 2272

Le dessin ne doit pas dépasser ce trait.

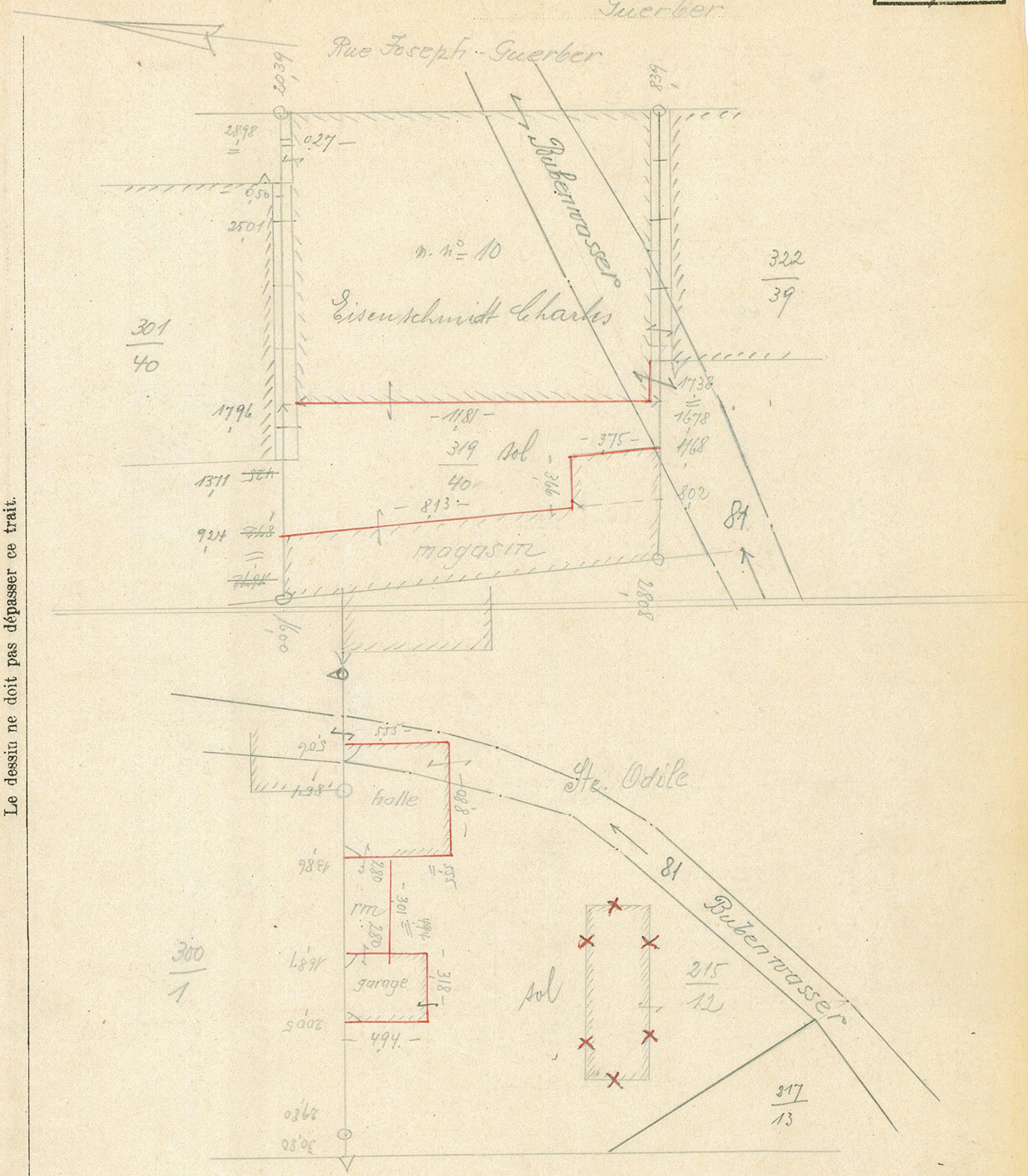

Propriétaires de bâtiments 1° - 2°

Section ..... N° .....

» ..... » .....

1° A remplir seulement lorsque le fonds et les bâtiments appartiennent à des propriétaires différents.

2° Lorsque les divers étages appartiennent à des propriétaires différents, il devra être dressé des croquis de chaque étage avec indication de la situation, de la propriété et de l'affectation des parties de bâtiment.

Je certifie avoir effectué personnellement le lever de la nouvelle situation, après abornement préalable, et en avoir dressé le présent croquis sur le terrain le 7 septembre 19 32

Le géomètre diplômé Fuhl

Le croquis a été comparé avec la carte de conservation et la minute de l'état de sections.

Le contrôleur du Cadastre Gerbrecht